

BAREME DE COTISATIONS 2019

Adhérents par collège	Montant en euros	
Collège 1 - COMMUNES / EPCI / AUTRES STRUCTURES QUI COTISENT POUR LES COMMUNES (1)		
Moins de 500 hab	106	(1) Si une communauté de communes cotise pour l'ensemble des communes riveraines des canaux de son territoire, réduction de 10 % sur le cumul des cotisations des communes.
Entre 501 et 1 000 hab	212	
Entre 1 001 et 1 500 hab	318	
Entre 1 501 et 3 000 hab	424	
Entre 3 001 et 5 000 hab	530	
Entre 5 001 et 10 000 hab	955	
Entre 10 001 et 15 000 hab	1272	
Entre 15 001 et 50 000 hab	1591	
Plus de 50 001 hab	2185	
Collège 2 - ASSOCIATIONS		
Association de niveau national, régional et départemental	106	
Autre	54	
Collège 3 - PROFESSIONNELS (2)		
Loueurs de bateaux habitables	159	(2) Si un professionnel propose plusieurs activités, il ne paie pas plusieurs fois : il cotise pour l'activité la plus chère.
Loueurs de bateaux à la journée, demi-journée, heure	106	
Croisière sur bateau à passagers	160	
Activités de loisirs privées	54	
Loueurs de vélos	54	
Hébergeurs (hôtel, gîte, chambre d'hôte, camping)	54	
Restaurants	54	
Ports fluvio-maritimes à gestion privée		
Moins de 100 emplacements	54	
De 101 à 200 emplacements	106	
De 201 à 400 emplacements	182	
De 401 à 600 emplacements	292	
Plus de 600 emplacements	416	
Collège 4 - PARTICULIERS		
	12 min.	